



# Les réseaux d'aires marines protégées et le changement climatique : un plaidoyer politique

Un océan en bonne santé permettra une meilleure résistance des écosystèmes au changement climatique, et donc un renforcement des services écosystémiques indispensables à la viabilité de la planète. Mais face à une pression de plus en plus importante sur un océan qui doit par ailleurs intégrer le développement de nouvelles activités anthropiques, les enjeux politiques doivent associer la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et les enjeux de protection de la biodiversité. Sur les quelque 10000 aires marines protégées existantes au niveau mondial, nombreuses le sont seulement sur le papier. Vingt pays maritimes comptent à eux seuls 80 % de la surface de l'ensemble des aires marines protégées. Une des principales difficultés dans le fonctionnement d'un réseau d'AMP est leur gouvernance et leur cogestion entre les acteurs publics, les secteurs professionnels et les usagers de la mer. Afin de maintenir un climat viable pour l'humanité, les politiques internationales et gouvernementales doivent entrer dans une logique d'adaptation et d'atténuation, et intégrer l'océan comme solution basée sur la nature, pour lutter contre le changement climatique.

La connaissance sur le fonctionnement des écosystèmes marins a progressé ces dernières années, en particulier dans le domaine de la connaissance des interrelations systémiques avec le climat. Cette amélioration de la connaissance sur les écosystèmes océaniques a permis de sensibiliser les décideurs et d'accélérer leur prise de décision concernant la protection des océans, en raison même de l'urgence de la situation climatique, et au regard du rôle régulateur de l'océan pour le climat. Les décisions de la COP 21 de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique et de l'Accord de Paris ont montré le chemin à suivre. Le cheminement politique vers une meilleure prise en compte de la protection de l'océan dans les politiques du climat doit donc se poursuivre et se faire grâce à cette amélioration de la connaissance.

La protection des écosystèmes marins pouvant dans une certaine mesure atténuer les effets du

changement climatique, l'océan est de ce fait partie des solutions basées sur la nature pour lutter contre le changement climatique. Des habitats marins en bonne santé permettent également aux espèces marines de mieux s'adapter au changement climatique.

Sur la base de cette évidence scientifique qui démontre que le bon fonctionnement des écosystèmes marins permet de fournir des services écosystémiques indispensables à la viabilité de la planète, y compris sur le plan climatique, les gouvernements doivent adopter de nouvelles politiques du climat fondées sur des solutions basées sur la nature. Ils doivent les relier à la politique de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et ainsi fusionner l'enjeu de la protection de la biodiversité avec l'enjeu climatique. La protection de la biodiversité marine grâce aux aires marines protégées fait partie de cette stratégie.



Les politiques de protection des habitats marins sont devenues d'autant plus nécessaires que l'anthropisation des océans se nourrit du développement des activités en mer lié à la croissance bleue. Les impacts des nouvelles activités maritimes se cumulent avec l'accroissement des impacts sur la mer des activités humaines basées à terre. Ces facteurs d'altération dégradent progressivement les écosystèmes marins. Corrélativement, l'accélération de la dégradation des écosystèmes marins diminue à son tour la capacité des océans dans son rôle d'atténuation du changement climatique. Elle met aussi en péril la sécurité physique, alimentaire et économique des populations côtières, en particulier pour les petits États insulaires.

Une stratégie nationale ambitieuse suppose la création d'un organisme national dédié à la bonne gestion des activités en mer, capable de restaurer les milieux marins dégradés et capable d'agir pour la dépollution de la mer. Cet organisme est indispensable pour créer, gérer avec efficacité, et animer un réseau national cohérent et résilient d'aires marines protégées et coopérer avec les pays dont ils partagent les mers régionales.

Pour être efficace vis-à-vis d'une politique conjointe de la biodiversité et du climat, la priorité des politiques d'aires marines protégées doit être orientée vers la protection stricte des zones clés pour la biodiversité et pour les services écosystémiques. Elle doit viser l'objectif de protection absolue des habitats marins vulnérables à forte valeur écologique et biologique dont la biomasse associée séquestre une grande quantité de carbone, comme les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers marins, les marais salés et les estuaires. Cette protection doit se prolonger vers les eaux profondes, canyons et monts sous-marins de la haute mer dans le cadre des politiques à mener au sein des conventions régionales sur les mers. La protection ne s'arrête pas à la limite des zones économiques exclusives. Les registres des zones marines d'importance écologique et biologique de la Convention sur la diversité biologique (EBSAs – *Ecologically and biologically significant areas*) montrent que les écosystèmes chevauchent les eaux sous juridiction et la haute mer. Le rôle des réseaux d'aires marines protégées est finalement d'assurer la connectivité biologique et écologique qui renforce

la résilience des écosystèmes marins. Pour cela, ils doivent être représentatifs et distribués de manière cohérente dans leur rôle de contribution à la résistance au changement climatique.

Le concept de création d'un réseau global résilient d'aires marines protégées fait appel à un éventail assez large d'outils de protection relevant d'approches sectorielles variées. Cela va de la plus petite aire marine communautaire pour les besoins de la pêche locale ou pour l'écotourisme (LMMA – *Locally-Managed Marine Area*), aux grandes aires marines protégées (LMA – *Large Marine Areas*). Il faut croiser et relier les objectifs relevant de tous les outils sectoriels de protection des océans. Les zones marines particulièrement sensibles reconnues et désignées par l'Organisation maritime internationale (OMI, PSSAs – *Particularly Sensitive Sea Areas*) ou les zones marines vulnérables de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, VME – *Vulnerable Marine Areas*) ont aussi leur place dans la construction d'un réseau global résilient d'aires marines protégées pour le climat. Cette intégration donnerait de la cohérence au réseau mondial des aires marines protégées vis-à-vis du changement climatique. Cela faciliterait aussi la gouvernance de la mer. Cette approche intersectorielle de la protection des océans pour le climat peut être facilitée par les pratiques politiques régionales. Les protocoles des parties contractantes des conventions sur les mers régionales doivent ajuster leurs objectifs de protection de la biodiversité et des écosystèmes à ceux de la lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre, les organisations régionales des pêches doivent se rapprocher des conventions régionales sur les mers pour élaborer des stratégies communes, comme c'est le cas pour la Convention OSPAR qui a permis d'identifier et de proposer des aires marines protégées de haute mer en Atlantique nord-est. De nouvelles alliances sont à trouver, notamment pour construire des synergies intersectorielles dans le domaine de la recherche sur le fonctionnement des écosystèmes marins.

La réponse aux changements climatiques par les réseaux d'aires marines protégées sera améliorée si les effets cumulatifs des facteurs de stress sont réduits. Les réseaux d'aires marines protégées



répondront également mieux aux changements climatiques et aux autres facteurs de stress s'ils sont gérés efficacement. La gestion doit être adaptative mais renforcée d'un point de vue réglementaire. Les gestionnaires doivent disposer également d'une capacité logistique et technique pour assurer leur mission qui inclut le suivi scientifique des impacts climatiques.

Malheureusement, toutes ces conditions sont loin d'être réunies dans la plupart des pays. Le réseau des aires marines protégées dans le monde ne couvre aujourd'hui qu'à peine 4 % des océans. Cette situation ne cadre pas avec les engagements des États pris à Nagoya en 2010 lors de la 10<sup>e</sup> Conférence de la Convention sur la diversité biologique fixant l'objectif de 10 % à atteindre d'ici 2020. Elle l'est d'autant moins que les scientifiques et les ONG, réunis à Sydney en 2014 pour le congrès mondial des parcs, préconisent la protection stricte de 30 % des habitats marins dans toute leur diversité et répartition.

À ce bilan quantitatif très incomplet s'ajoute un problème qualitatif. La plupart des aires marines protégées ne disposent pas de moyens humains et matériels suffisants pour mettre en œuvre de réelles mesures de gestion et de conservation ; c'est-à-dire la recherche et le suivi scientifique, la réglementation des activités, la réduction des pollutions, la surveillance, l'accueil et l'information du public. Sur les quelques 10 000 aires marines protégées existantes au niveau mondial, rares sont celles qui bénéficient d'un statut de protection forte où les prélèvements sont interdits. Les aires marines protégées dans le monde sont pour un grand nombre d'entre elles des aires marines protégées de papier. À cette situation très disqualifiante pour acquérir de la légitimité, s'ajoute une disparité spatiale. Vingt pays maritimes comptent à eux seuls 80 % de la surface de l'ensemble des aires marines protégées dans les océans. Ces aires se concentrent géographiquement et spatialement. On assiste d'ailleurs à une compétition pour la désignation de la plus grande aire marine protégée dans l'océan Pacifique, là où la pression anthropique est moindre.

Cela fait du chiffre pour les statistiques mais cela ne répond en rien pas à l'idée de la création d'un grand réseau cohérent, représentatif et résilient d'aires marines protégées à l'échelle globale qui concerne plus de 150 pays maritimes dans le monde.

Les politiques gouvernementales pour la protection des habitats marins doivent s'attacher à régler l'une des difficultés de la création des aires marines protégées qui est le problème de la gouvernance et de la cogestion des aires marines protégées entre les acteurs publics, les secteurs professionnels et les usagers de la mer. De nombreuses expériences et témoignages ont montré que les aires marines protégées les plus efficaces étaient celles qui associaient étroitement les acteurs socio-économiques à la définition des règles et des mesures de protection de la mer, en particulier le monde de la pêche. Des mécanismes nouveaux de gouvernance participative sont à mettre en œuvre et doivent s'ouvrir aux enjeux climatiques. Cela est d'autant plus nécessaire que la notion de protection de la mer diffère très largement des concepts retenus pour la protection des habitats terrestres. La gestion de la mer basée sur l'écosystème est une démarche scientifique opérationnelle qui reconnaît la complexité des écosystèmes marins et l'existence d'interconnexions entre leurs composantes physiques et biologiques à mettre en relation avec des activités humaines en mer très dispersées et très hétérogènes.

L'utilisation de l'enjeu climatique pour renforcer les politiques de création et de gestion des aires marines protégées permettrait de tenir compte des liens entre les principales composantes de l'écosystème et de la socio-économie maritime lors de l'ébauche de la planification spatiale des activités marines, et ceci sur une base transversale. Une approche socio-écologique fondée sur la connaissance, sur la consultation et la collaboration des acteurs, la sensibilisation des décideurs et des acteurs, mène à une gestion adaptative. La gestion adaptative répond ainsi à un processus itératif qui consiste à évaluer l'efficacité de la gestion et à prendre en compte les nouvelles connaissances scientifiques pour ajuster



et appliquer les régimes de gestion. Ce processus pourrait ainsi continuer à favoriser l'atteinte des objectifs de la protection des océans avec ceux du climat dans le cadre de la croissance bleue.

Les politiques gouvernementales de protection des habitats marins doivent mettre en place des cercles vertueux fondés sur la socio-écologie maritime et sur l'approche écosystémique de la gestion de la mer. C'est à l'intérieur de ces cercles que s'inséreront les mesures de planification spatiale et de gestion basée sur les écosystèmes pour répondre au problème de l'adaptation au changement climatique. La réponse politique à la protection des océans pour le climat se trouve dans la mise en place de systèmes de gouvernance de la mer, permettant un juste équilibre dans une planification spatiale marine et prenant en compte les intérêts des acteurs de la mer avec ceux d'un climat viable pour l'humanité. La planification spatiale marine doit être à cet égard le point de convergence des approches croisées « *Bottom up – Top down* » de la protection des océans.

Les États disposant d'un patrimoine marin conséquent et ayant établi des politiques maritimes intégrées doivent jouer un rôle pilote. Ils doivent inspirer les autres États à prendre des mesures gouvernementales pour la gestion intégrée côtière et la protection de la mer. Cela suppose aussi que

tous les pays maritimes adoptent des politiques nationales de l'environnement marin reposant sur des dispositions législatives et réglementaires plus fortes et sur des outils de gouvernance et de gestion intégrée de la mer basée sur la préservation des écosystèmes marins.

Les gouvernements doivent être appelés à reconsidérer les stratégies globales, régionales et nationales de conservation des habitats marins en croisant les enjeux de la biodiversité marine avec ceux du changement climatique, et répondre dans le même temps aux enjeux du développement durable des océans (ODD 14). Les politiques internationales et gouvernementales de protection des habitats marins doivent entrer dans cette logique des politiques d'adaptation et d'atténuation des impacts du changement climatique.

Les programmes et les politiques environnementales des Nations unies doivent évoluer dans ce sens. La Convention sur le changement climatique et la Convention sur la diversité biologique suivent depuis trop longtemps des chemins séparés. La prise en compte de la relation systémique entre les écosystèmes marins et le climat permettrait très certainement de mieux faire converger ces deux conventions des Nations unies vers une approche conjointe de leurs objectifs.